

Compte rendu de la réunion de quartier du 4 octobre 2014 de 10 à 11 H

Lieu de rendez-vous : Espace vert du Clos du Pin

Rues concernées :

- Chemin de Palette
- Avenue de la Libération de l'angle de la Rue du Puits de Paresse à l'angle du Chemin de Laroque
- Chemin de Laroque
- Lotissement du Clos du Pin
- Lotissement du Rhéaut

130 invitations ont été distribuées, une trentaine de personnes est venue.

Les élus exposent les projets à venir :

- Aménagement du centre bourg d'ici à 2 ans. Ça sera la continuité du reste de l'Avenue de la Libération déjà fait ; à savoir du rond-point nord au rond-point de l'école.
- remise en état du terrain de pétanque au Clos du Pin
- réparation des trottoirs abimés
- étude sur la création d'un city stade à la sortie du Clos du Pin (espace vert à l'angle du Clos du Pin et du Chemin de la Laroque)
- Chemin Profond interdit de tourner à gauche en venant de Cardan

Les riverains soumettent leurs observations :

- 1) Regard des eaux pluviales
Il semblerait qu'un regard pour les eaux pluviales soit trop petit lors des fortes pluies. Certaines habitations se retrouvent avec de l'eau.
- 2) Demande de création d'un cédez le passage sur la voie sans issue qui va au Clos du Rhéaut. Il serait installé dans le sens Clos du Rhéaut / Clos du Pin, ce qui obligerait les automobilistes à stopper et non plus à couper la rue puisqu'il y a une priorité à droite. Ce qui permettrait aussi aux cyclomoteurs de rouler moins vite.
- 3) Demande d'installation d'un lampadaire devant le n°42
- 4) Demande de pose de ralentisseurs Chemin de Laroque pour limiter la vitesse excessive
- 5) Que peut-on faire pour faire cesser les aboiements des chiens ?

- 6) Il semblerait que le derrière de la galerie commerciale soit le rendez-vous d'individus la nuit. Ces rendez-vous semblent suspects.
- 7) Plusieurs nids de frelon asiatiques ont été découverts sur le Clos du Pin et même certains détruits par Monsieur FOURCASSIES, Perchiste pour le compte du GDSA 33 ; groupement que la mairie subventionne. Le coût d'intervention est de 50 € ce qui correspond au gaz qu'il utilise. Si vous avez un doute sur un nid téléphonez-lui au 06 12 30 39 40.
- 8) Que va-t-il s'installer dans le terrain en face d'Intermarché ? Le permis de construire pour un laboratoire d'analyses médicales a été déposé, et accepté. Les travaux devraient démarrer très prochainement.
- 9) Certains arbres du Clos du Rhéaut sont abimés ; voir pour les tailler ou les couper.
- 10) Le brûlage est-il autorisé ? Oui, sous conditions très réglementées à savoir : déclaration préalable en Mairie, uniquement dans des incinérateurs, pas par temps venteux etc..... Nous vous conseillons de venir en Mairie chercher la réglementation et surtout d'en informer vos voisins les plus proches.
- 11) L'odeur des ânes est parfois dérangeante, que faut-il faire ?

Remerciements chaleureux des riverains présents